

BARÈME D'HONORAIRES DE L'AGENCE CENTURY 21 LES ARCADES À CHOLET

HONORAIRES SUR LES TRANSACTIONS DES IMMEUBLES ET DES TERRAINS		
Prix de vente net vendeur en euros (€)		Commission T.T.C. en % *
0	50 000	4 500 €
50 001	75 000	9 %
75 001	100 000	8 %
100 001	150 000	7 %
150 001	200 000	6,5 %
200 001	250 000	6 %
250 001	300 000	5,5 %
300 001	+++	5%

*En pourcentage du prix de vente net vendeur. Les honoraires sont à la charge de l'acquéreur.

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS D'HABITATION		
Prestation	Honoraires locataire T.T.C.	Honoraires bailleur T.T.C.
Visite, constitution de dossier du locataire et de rédaction du bail	6 % du loyer annuel hors charges	6 % du loyer annuel hors charges
Réalisation de l'état des lieux d'entrée	2 % du loyer annuel hors charges	2 % du loyer annuel hors charges
Réalisation d'un état de sortie seul	-	3 € T.T.C. / m² pour un logement vide 5 € T.T.C. / m² pour un logement meublé
Entremise et négociation	-	75 € T.T.C.
Constitution et suivi du dossier pour le “Permis de Louer”	-	90 € T.T.C.
Rédaction d'un bail	150 € sur demande du locataire	150 € sur demande du bailleur
Rédaction d'un avenant au bail	90 € sur demande du locataire	90 € sur demande du propriétaire

HONORAIRES SUR LES LOCATIONS PROFESSIONNELLES ET COMMERCIALES	
Prestation	Honoraires locataire T.T.C. - uniquement charge locataire
Honoraires de visite, de constitution de dossier du locataire, de rédaction du bail et réalisation de l'état des lieux d'entrée	18% du loyer annuel hors charges (à la charge du preneur/locataire)

Plafonds applicables : zone non tendue : plafond des honoraires imputables aux locataires en matière de prestation de visite du preneur, de constitution de son dossier et de rédaction de bail : 8,07 €/m² de surface habitable. - plafond des honoraires imputables aux locataires en matière d'établissement de l'état des lieux d'entrée : 3,03 €/m² de surface habitable. Les honoraires des personnes mandatées pour réaliser la visite du preneur, constituer son dossier, rédiger un bail et réaliser un état des lieux sont partagés entre le bailleur et le preneur. Le montant toutes taxes comprises imputé au locataire pour cette prestation ne peut excéder celui imputé au bailleur.

HONORAIRES DE GESTION	
Prestation	Honoraires bailleur - en T.T.C.
Service Confiance	6 % des sommes encaissées (5 % H.T.)
Service Référence	7,2 % des sommes encaissées (6 % H.T.)
Service Excellence	9 % des sommes encaissées (7,5 % H.T.)
Assurance Garantie Loyers Impayés, Dégradations Immobilières et Protection Juridique	2,5 % des sommes encaissées

HONORAIRES DE SYNDIC DE COPROPRIÉTÉ		
Honoraires de base	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Honoraires de gestion courante	170 € (forfait 2 500 € minimum)	204 € (forfait 3 000 € minimum)
Prestations complémentaires (hors forfait)	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Honoraires pour vacation (pendant les heures ouvrables) - syndic, collaborateur, secrétariat, suivi de tout contentieux autre que recouvrement, mission particulière hors gestion courante	110 € / heure	132 € / heure
Mutation		
Etablissement des doc. nécessaires à la vente d'un lot art.54 de la loi ALUR	250 €	300 €
Etablissement de l'état-daté	316,67 €	380 €
Opposition art.20 de la loi du 10/07/1965 (hors coût de l'acte)	125 €	150 €
Gestion des travaux votés en Assemblée Générale		
Jusqu'à 10 000 € H.T.	7 % T.T.C.	
De 10 001 € H.T. à 50 000 € H.T.	6 % T.T.C.	
Au-delà de 50 001 € H.T.	3 % T.T.C	
Montage et gestion d'un prêt collectif de financement de travaux votés en AG	Au temps passé	
Divers		
Formalités d'immatriculation initiale au Syndicat Des Copropriétaires	290 € (2-20 lots) 375 € (21 - 100 lots) 460 € (101 lots et plus)	348 € (2-20 lots) 450 € (21 - 100 lots) 552 € (101 lots et plus)
Gestion des archives dormantes	Inclus	
Reprise de la comptabilité sur exercice(s) antérieur(s)	Au temps passé	
Convocation et tenue d'assemblée générale exceptionnelle (hors frais postaux et copies des documents)	15 € H.T. / lot (forfait minimum de 300 € H.T. + 30 % si dépassement horaire)	18 € T.T.C. / lot (forfait minimum de 360 € T.T.C. + 30 % si dépassement horaire)
Participation aux RDV d'expertise sinitres (y compris D.O.)	Au temps passé	
Mesures conservatoires et suivi des sinitres	Au temps passé	
Gestion des compteurs d'eau et calories	Inclus	
Modifications et publications du règlement de copropriété et de l'état descriptif de division	Au temps passé	
Mandataire commun en cas de subventions publiques (ANAH, OPA, ...)	Au temps passé	
Formalités d'acquisition et disposition des parties communes	Au temps passé	
Aide aux déclarations fiscales des revenus fonciers	75 € / lot	90 € / lot
Frais d'affranchissement postaux	Frais réels	
Tirage de document (à l'unité)	0,20 €	0,24 €
Location de salle	Frais réels	
Prestations à la charge du débiteur	Montant H.T.	Montant T.T.C.
Recouvrement - gestion des impayés (article 10-1a de la loi du 10 juillet 1965)		
Mise en demeure par lettre recommandé avec accusé de réception	40 €	48 €
Relance après mise en demeure	30 €	36 €
Conclusion d'un protocole d'accord par acte sous seing privé	75 €	90 €
Frais de constitution d'hypothèque	90 €	108 €
Frais de main levée d'hypothèque	75 €	90 €
Dépôt d'une requête en injonction de payer	75 €	90 €
Constitution du dossier transmis à l'avocat, au commissaire de justice ou à l'assureur "protection juridique"	210 €	252 €
Suivi de la procédure transmise à l'avocat	Au temps passé	
Délivrance des supports "papier" (article 33 du décret du 17 mars 1967 et R.134-3 du code de la construction)		
Délivrance d'une copie du carnet d'entretien	25 €	30 €
Délivrance d'une copie des diagnostics techniques	25 €	30 €
Délivrance des informations nécessaires à la réalisation d'un diagnostic de performance énergétique individuel mentionnée à l'article R.134-3 du code de la construction et de l'habitation	25 €	30 €
Délivrance au copropriétaire d'une copie certifiée conforme ou extrait de procès-verbal d'assemblée générale ainsi que des copies et annexes (hors notification effectuée en application de l'article 18 du décret du 17 mars 1967)	25 €	30 €